

Xavier COMPAIN, PCF
Sylvie LARUE, Ensemble
Catherine BOUDIGOU, PG



SANTÉ : En Bretagne, nous voulons un système de santé, public, solidaire, accessible à toutes et tous !

*« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » **

Les élections régionales vont se dérouler dans un contexte de dégradation sans précédent de notre système de protection sociale, de soins et d'aggravation des inégalités sociales de santé. Face à l'austérité gouvernementale, une alternative est possible !

L'Austérité dans la santé, c'est :

Des restrictions budgétaires dans tous les secteurs qui s'amplifieront en 2016, comme l'exige la prochaine Loi de Financement de la Sécurité Sociale

Des déserts médicaux, des urgences surchargées et l'augmentation des restes à charge pour les patients !

La Loi santé de Touraine donne les pleins pouvoirs aux technocrates des Agences Régionales de la Santé (ARS), impose les Groupements Hospitaliers de territoire (GHT) et leurs cortèges de fusions et de fermetures..., prévoit l'instauration de l'ORDAM* qui entraîne l'abandon de la nature universelle de l'Assurance Maladie : chaque région disposerait d'un volume de dépenses en contradiction avec les principes de solidarité au niveau du pays.

Les franchises instaurées par la droite qui persistent les dépassements d'honoraires qui se multiplient, le coût des complémentaires qui augmente, la fermeture de centres de sécurité sociale... !

LE FRONT DE GAUCHE DANS LES LUTTES, POUR LE DROIT À LA SANTÉ

Le Front de Gauche, ses militants et ses élu-es, se battent contre les effets de cette politique.

LES SOLUTIONS

EXISTENT pour un système de protection sociale universelle, solidaire et...

L'ARGENT EST DISPONIBLE !

Il faut augmenter les salaires, faire cotiser les revenus financiers, en finir avec les dizaines de milliards d'exonérations de cotisations patronales : **33** en 2016 et **41** en 2017 ! sans parler de leur fraude, du surcoût de la rémunération à l'acte ou des complémentaires-santés !

L'ARS - Agence Régionale de Santé - voit ses prérogatives renforcées par la Loi Touraine, après celle de la Loi Bachelot :

Parce qu'il émet un avis sur le Plan Régional Santé de l'ARS. On attend donc des conseillers régionaux qu'ils soient en soutien des mobilisations pour le maintien d'hôpitaux, de maternités, de services d'urgence, de centres de santé de proximité pour répondre aux besoins de la population en Bretagne....

Parce qu'il en a une compétence directe, il doit s'engager dans une politique plus ambitieuse de formation de l'ensemble des professions du paramédical et du social,

Parce que dans le cadre de développement de son territoire, il peut agir contre la désertification médicale dans les zones rurales et les cités populaires en soutenant la création de centres de santé et d'équipements de proximité favorisant l'accès aux soins et à la prévention,

Parce qu'il doit impulser des politiques sociales et de développement durable en rupture avec l'austérité pour lutter contre les inégalités sociales de santé qui frappent particulièrement les habitants des cités populaires et des zones rurales.

*Définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) 1946

* Objectif Régional de Dépense de l'Assurance Maladie



